

2008/8616 - DECISION MODIFICATIVE N° 4 (DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 19 décembre 2007 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Je sou mets à votre agrément diverses propositions de modifications des crédits ouverts pour l'exercice 2007.

L'application de l'Instruction Budgétaire et Comptable M14 impose notamment la réalisation d'un certain nombre d'opérations comptables dites d'« ordre », ce terme signifiant qu'elles n'engendrent ni encaissement ni décaissement de fonds. Ces opérations, équilibrées en dépenses et recettes, sont généralement réalisées à la clôture de l'exercice en cours, au terme des opérations comptables effectuées par les services dans le cadre des crédits qui leur ont été ouverts en recettes et en dépenses.

L'instruction M14 imposant par ailleurs l'équilibre des budgets par section, il y a lieu de procéder également à ce nouvel équilibre compte tenu des divers mouvements intervenus dans le cadre des opérations réelles et d'ordre.

1 - CREDITS AFFECTES ET CREDITS COMPLEMENTAIRES :

- article 7718, fonction 412 (recettes) et article 673, fonction 412 (dépenses) : 2 729 143 €.

Transaction signée avec l'Olympique Lyonnais en application du jugement du tribunal administratif du 13 juillet 2006 et de l'arrêt de la cour administrative d'appel du 12 juillet 2007 pour la redevance d'occupation du stade de Gerland (délibération du 17 décembre 2007).

2 – OPERATIONS D'ORDRE :

Budget principal :

- article 7815, fonction 01 (recettes) et article 15112, fonction 01 (dépenses) : 433 818 €.

Crédits de reprise des provisions constituées dans le cadre des contentieux ayant opposé la Ville à : dossier n° 2005-CTXA-0050 (750 €), dossier n° 0501089-1 (SCI CABE – 5 873 €), dossier n° 0408471-96 (14 131 €), dossier n° 0506877-1 (50 000 €), dossier n° 0506539 (1 200 €), dossier n° 0407759 (150 000 €), dossier n° 0200655 (SEITHA – 164 638 €) et dossier n° 0402922-3 (Société Morel Nettoyage SA – 47 226 €).

- article 15182, fonction 01 (recettes) et article 6815, fonction 01 (dépenses) : 1 777 685,15 €.

Provision pour risque : titre émis à l'encontre de l'OPAC du Grand Lyon dans le cadre des dommages de travaux publics du 20 septembre 2000 sur l'immeuble 22, rue Amédée Bonnet Lyon 6^e.

2 – OPERATIONS D'EQUILIBRE :

L'instruction M14 impose l'équilibre du budget par section. Compte tenu des divers mouvements intervenus, il convient de procéder à ce nouvel équilibre.

- chapitre 021, fonction 01 (recettes) et chapitre 023, fonction 01 (dépenses)

Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement : - 1 343 867,15 €.

Ancien montant : 18 853 016,65 €

Nouveau montant : 17 509 149,50 €. »

Où l'avis de sa Commission Finances ;

DELIBERE

Les diverses modifications apportées au Budget Primitif 2007 ainsi que la nouvelle répartition des crédits par chapitre budgétaire en résultant, telle qu'elle apparaît dans les tableaux joints au rapport, sont approuvées.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. DESCHAMPS



132-Récapitulatif des 131-Récapitulatif des
mouvements et virenmouvements et virenr